



## Taux horaire contrat différent fiche de paye

Par **Amechou**, le **16/08/2021** à **20:10**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir : sur mon contrat de travail il est stipulé être payé 1.824,44 € brut pour 151,67 h et 2.541,13 € brut pour 169 h. Quand je fais la différence ça donne un taux assez élevé pour les heures supplémentaires. Mon patron ne me paie pas ce montant. Puis-je faire un recours ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **AlainD67**, le **17/08/2021** à **15:55**

Bonjour,rnrnVous pouvez préciser le temps que vous travaillez effectivement et le montant qui est payé ?rnrnPourquoi avoir deux références horaires dans votre contrat ? C'est soit l'une soit l'autre.rnrnEn calculant votre salaire 169 h en partant de 1.824.44 € pour 151,67 h j'arrive à 2.084,00 € en tenant compte de 17,33 h majorées à 25 %.

Par **Amechou**, le **17/08/2021** à **18:03**

Bonjour,rnrnJe travaille 39 h/semaine, moi non plus je n'ai pas compris pourquoi sur mon contrat il est marqué deux taux puisque je suis embauché à 39 h par semaine .. au départ il me payait 1.700 € net il m'a augmenté 2 fois de 50 €, je suis donc à 1.800 € net.

Par **AlainD67**, le **17/08/2021** à **19:13**

Le montant que vous avez ne correspond à aucune des deux références dans votre contrat. Voyez peut être avec l'employeur ce qui se passe et revenez quand vous aurez des précisions.

Par **Amechou**, le **17/08/2021** à **21:17**

Pensez vous que je suis en droit de réclamer le montant brut des 169h stipuler sur le contrat ? Mon employeur m'a dit que c'était une erreur de la comptable et qu'il ne voulais pas me payer a ce salaire.

Par **AlainD67**, le **18/08/2021** à **07:39**

Il y a manifestement une erreur vu qu'il y a deux taux avec deux horaires différents.  
Est-ce qu'il y a d'autres salariés qui font le même travail ? Si oui essayez de connaître leur salaire pour voir ce qu'il en est.  
Toujours est-il que si vous voulez rester dans cette entreprise il vaut peut-être mieux laisser les choses en l'état, l'employeur pourrait voir ça comme un point positif pour vous.  
Vous avez surement eu un ou plusieurs entretiens d'embauche. La question du salaire a du être discuté. Qu'avez vous négocié ?

Par **Amechou**, le **18/08/2021** à **11:02**

Nous ne sommes pas nombreux .. 3 nous avons tous un salaire différent. A l'entretien un salaire de 1700e net était convenu avec une augmentation au bout de 3 mois si tout se passait bien. Ce qu'il a oublié de faire et a attendu 6 mois pour augmenter pas seulement moi mais tous le monde de 50e ...

Par **AlainD67**, le **18/08/2021** à **14:17**

On peut donc dire que l'employeur a tenu ses engagements.